

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LA SÉLECTION D'UN PRESTATAIRE POUR LA RÉALISATION D'UNE FORMATION SUR L'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS LE TRAVAIL AU QUOTIDIEN DES CADRES DES PROGRAMMES VIH, TB, DE L'UGFM ET PARTENAIRES

Activités n° : 12218 & 12238

I. CONTEXTE

Dans le cadre du renforcement des capacités des cadres et gestionnaires impliqués dans la mise en œuvre des programmes VIH et TB et de la subvention du Fonds mondial au Maroc, la Direction de l'Épidémiologie et de Lutte contre les Maladies (DELM) prévoit d'organiser une formation pratique sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans leurs activités au quotidien.

Cette formation devra permettre aux participants de mieux comprendre les possibilités offertes par les outils d'IA, mais surtout de savoir les utiliser de manière concrète, responsable et sécurisée dans leur travail. Elle concernera notamment les cadres et gestionnaires des programmes VIH, TB et de l'UGFM, ainsi que les partenaires directs, points focaux des 12 régions et partenaires associatifs. Le nombre total de participants pourra aller jusqu'à 60 personnes.

Une attention particulière sera accordée aux usages répondant aux besoins quotidiens : rédaction et amélioration de documents professionnels, recherche et synthèse d'informations, préparation de présentations, analyse de tableaux Excel et de bases de données, reporting, tableaux de bord, aide à la décision et formulation de prompts adaptés.

L'objectif recherché est de permettre aux participants d'optimiser le temps et d'améliorer la qualité de leur travail et la gestion des programmes, tout en gardant la maîtrise, l'esprit critique et la responsabilité des productions réalisées avec l'aide de l'IA.

II. OBJECTIFS

L'objectif général est de renforcer les capacités des cadres et gestionnaires concernés dans l'utilisation pratique, responsable et sécurisée des outils d'intelligence artificielle dans leurs activités professionnelles.

Plus spécifiquement, la formation devra permettre de :

- mieux comprendre les possibilités, limites et principaux risques des outils d'IA ;
- utiliser l'IA pour faciliter et améliorer les tâches professionnelles courantes ;
- maîtriser les principes permettant de formuler des requêtes et prompts efficaces ;
- développer des usages adaptés aux différents profils et métiers concernés ;
- vérifier les informations, sources, références et résultats chiffrés produits avec l'aide de l'IA et identifier les risques d'hallucination, d'erreur ou de biais ;
- utiliser ces outils dans le respect des règles de confidentialité, de protection des données et de sécurité de l'information ;
- développer progressivement une utilisation autonome, critique et responsable de l'IA.

III. TÂCHES À RÉALISER PAR LE PRESTATAIRE

Le prestataire travaillera en étroite collaboration avec l'équipe concernée de la DELM. Il devra notamment réaliser les activités suivantes :

1. Réaliser, avant le démarrage de la formation, un diagnostic rapide des besoins et du niveau des participants et remettre à la DELM une synthèse accompagnée, si nécessaire, d'une proposition d'adaptation du programme, des exercices et de la constitution des groupes.
2. Finaliser le programme et l'approche pédagogique sur la base du diagnostic initial, en tenant compte de la diversité des profils et niveaux des participants.
3. Mettre en œuvre une formation essentiellement pratique selon une approche de type «learning by doing », avec un maximum de démonstrations, exercices pratiques, études de cas et travaux réalisés directement par les participants.
4. Structurer le programme autour d'un socle commun prioritaire consacré aux usages professionnels quotidiens de l'IA : rédaction et amélioration de fiches techniques, Termes de référence, synthèse rapports, recherche d'informations, présentations, analyse de tableaux et de données, reporting, aide à la décision et maîtrise des prompts.
5. Articuler l'offre technique autour des six modules suivants, qui pourront être précisés et adaptés à l'issue du diagnostic initial :
 - Module 1** : Comprendre l'IA générative et sécuriser son usage
 - Module 2** : Maîtriser la formulation des prompts
 - Module 3** : Documents professionnels, recherche et synthèse
 - Module 4** : Excel, données, reporting et aide à la décision
 - Module 5** : IA responsable, sécurité et approfondissements
 - Module 6** : Cas intégrateur, évaluation finale et plan d'action
6. S'appuyer autant que possible sur des situations réelles rencontrées par les participants et adapter les exercices aux différents profils : épidémiologie et surveillance sanitaire, programmes de santé, gestion administrative et financière, planification, suivi-évaluation, gestion et analyse des données, etc.
7. Proposer, en complément et selon les besoins identifiés, des contenus plus avancés tels que l'automatisation des tâches, les workflows, les agents IA, n8n, QGIS ou d'autres outils spécialisés, sans que ces contenus ne se substituent au socle commun.

8. Développer de manière pratique les questions de confidentialité, protection des données, sécurité de l'information et utilisation responsable de l'IA, notamment pour les données personnelles, les données de santé et les documents internes ou confidentiels.
9. Former les participants au contrôle humain et à la vérification des sources, références, résultats chiffrés et productions générées avec l'aide de l'IA.
10. Réaliser une évaluation initiale et une évaluation finale permettant de mesurer la progression des participants, ainsi qu'un questionnaire de satisfaction.
11. Organiser une séance de suivi quelques semaines après la dernière session afin d'apprécier l'utilisation effective des acquis, les difficultés rencontrées et les éventuels besoins de clarification.
12. Préciser les outils d'IA utilisés, les versions gratuites ou payantes, les éventuelles licences ou abonnements nécessaires pendant et après la formation et les coûts correspondants.

IV. LIVRABLES

1. Note méthodologique et programme détaillé finalisés après le diagnostic initial ;
2. Synthèse du diagnostic initial des besoins et niveaux des participants ;
3. Supports de formation utilisés au cours des différentes sessions ;
4. Fiches ou guides pratiques ;
5. Bibliothèque de modèles de prompts et d'exemples directement réutilisables dans les activités professionnelles ;
6. Fiche ou mini-guide de bonnes pratiques pour l'utilisation responsable et sécurisée de l'IA dans l'environnement professionnel de la DELM ;
7. Résultats synthétiques des évaluations initiale et finale et de la satisfaction des participants ;
8. Bref compte rendu de la séance de suivi post-formation.

V. DURÉE ET MODALITÉS DE LA CONSULTATION

La formation proprement dite devra être entièrement réalisée entre octobre et décembre 2026. La séance de suivi post-formation pourra, si nécessaire, être organisée quelques semaines après la dernière session.

Le prestataire devra proposer une organisation qui pourrait être en présentiel, à distance ou en mode hybride, selon les contenus, les profils des participants et les modalités pédagogiques jugées les plus adaptées. Les séances présentiels seront privilégiées pour les exercices pratiques et les travaux de groupe.

Le nombre exact de journées sera proposé par le prestataire dans son offre technique et financière, en distinguant clairement les journées de formation des journées ou temps consacrés à la préparation, au diagnostic, aux évaluations, au suivi et à l'élaboration des livrables.

VI. QUALIFICATIONS ET EXPERTISE

Le prestataire devra mobiliser une équipe de formateurs/experts présentant des compétences complémentaires et démontrant notamment :

- une expertise avérée dans le domaine de l'intelligence artificielle générative et des outils proposés ;
- une expérience confirmée dans la conception et l'animation de formations pratiques destinées à des professionnels ;
- une capacité à adapter les outils d'IA aux usages professionnels et institutionnels ;
- une bonne maîtrise des enjeux de confidentialité, protection des données, sécurité de l'information et utilisation responsable de l'IA ;
- une expérience pertinente en analyse de données, automatisation ou autres contenus spécialisés proposés, selon les profils mobilisés ;
- des références pour des missions ou formations similaires auprès d'administrations, institutions publiques ou organisations comparables ;
- une expérience antérieure avec le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale ou avec ses structures et programmes constituera un atout.

VII. MODE ET DATE DE PAIEMENT

Le contrat sera établi dans le cadre du programme d'appui du Fonds mondial - Maroc - subvention 2024-2026. Les modalités et calendrier de paiement seront définis dans le contrat.

La rémunération s'entend :

- Brute avant déduction de la retenue à la source de 11% par la banque pour les personnes physiques et morales-consultants étrangers et 30% pour les personnes physiques-consultants résidents au Maroc.
- Nette pour les Autoentrepreneurs et les personnes morales-consultants résidents au Maroc. Le Ministère se charge des démarches auprès de la DGI pour l'obtention de l'attestation d'exonération sur la base de la facture proforma à préparer par le consultant.

L'offre financière devra présenter de manière claire et détaillée le coût total de la prestation et distinguer les coûts correspondant aux journées de formation de ceux liés, le cas échéant, à la préparation et à l'adaptation des contenus et exercices, au diagnostic initial, aux évaluations, à la séance de suivi, à l'élaboration des supports et livrables et à toute autre prestation proposée.

VIII. PIÈCES À FOURNIR

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) devra envoyer le dossier, au plus tard **le 15 Octobre 2026 à minuit**, à l'adresse suivante : Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, UGFM, 71, Avenue Ibn Sina, Agdal, Rabat ; ou à l'adresse électronique : f.gomri@programmefondsmondial.ma, en mettant dans l'objet de l'email : **TDR pour la réalisation d'une formation sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le travail au quotidien des cadres des programmes VIH, TB, de l'UGFM et partenaires.**

Le dossier doit comprendre au minimum :

- une note méthodologique présentant la compréhension des présents termes de référence, l'approche pédagogique et les modalités d'organisation proposées ;
- un programme détaillé précisant les modules, leur contenu, leur durée, les méthodes pédagogiques et la répartition entre apports méthodologiques et exercices pratiques ;
- un calendrier prévisionnel avec les modalités proposées : présentiel, distanciel ou hybride ;
- la méthodologie du diagnostic initial, des évaluations et du suivi post-formation ;
- la description des supports, outils et livrables ;
- les CV détaillés des formateurs et experts proposés ;
- les références du prestataire pour des missions ou formations similaires, avec indication du bénéficiaire et de la période de réalisation ;
- une offre financière détaillée faisant apparaître les montants HT, TVA et TTC.

IX. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES

Les offres seront examinées sur la base de la qualité de la proposition technique et de l'offre financière, selon la pondération suivante :

Critère	Éléments appréciés	Points
Qualité de la note méthodologique et compréhension des besoins	Compréhension des objectifs ; approche pédagogique ; place de la pratique et des cas réels ; diagnostic, adaptation, évaluation et suivi ; confidentialité et utilisation responsable.	20
Pertinence et qualité du programme	Adéquation aux besoins ; priorité aux usages quotidiens ; équilibre méthodologie/pratique ; pertinence des modules avancés ; qualité des supports et outils.	20
Qualifications et expérience des formateurs	Compétences en IA ; expérience de formation ; adaptation aux usages professionnels et institutionnels ; complémentarité de l'équipe.	15
Références et expérience du prestataire	Missions similaires ; administrations/institutions publiques ; secteur de la santé ; expérience avec le MSPS ou ses structures/programmes.	10
Organisation et calendrier	Faisabilité entre octobre et décembre 2026 ; organisation adaptée au nombre de participants ; souplesse présentiel/distanciel/hybride.	5
TOTAL OFFRE TECHNIQUE		70
Offre financière	Coût global, cohérence avec le contenu, la durée et les modalités ; niveau de détail permettant d'identifier les différentes composantes.	30
TOTAL GÉNÉRAL		100

Seules les offres ayant obtenu une note technique minimale de 49 points sur 70 seront prises en compte pour l'évaluation financière.

Les modalités de notation de l'offre financière seront appliquées conformément aux règles et procédures de sélection applicables à la consultation.

Le choix portera sur l'offre présentant le meilleur rapport entre la qualité technique de la proposition et son coût, conformément aux modalités de sélection applicables.